



L'an deux mille vingt-deux, le douze avril  
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,  
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme  
MOULIN Catherine, Maire,  
Nombre de conseillers en exercice : 11  
Date de convocation : 04/04/2022

**Présent-es : Christophe BAUMGARTEN, Alain DETOLLE, Francis HOEZELLE, Catherine LESNES, Olivier MARTIN, Régis MOREL, Catherine MOULIN, Nathalie VERGEON**

**Absent-es :** Victoire BEAUJOU, Françoise ROMANET, Noémie SERRU

**Pouvoirs :** Victoire BEAUJOU à Nathalie VERGEON, Françoise ROMANET à Catherine LESNES et Noémie SERRU à Catherine MOULIN

**Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.**

**M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.**

**Secrétaire : M Francis HOEZELLE**

DCM 2022/10 : Affectation des résultats 2021 au BP 2022 Budget Principal

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le CA 2021 statuant sur l'affectation de ce même exercice, considérant les éléments suivants :

Restes à réaliser dépenses	510 856,91 €
Restes à réaliser recettes	380 245,73 €
<b>Restes à réaliser net (1)</b>	<b>- 130 611,18 €</b>
Dépenses d'investissement	579 539,19 €
Recettes d'investissement	370 031,44 €
<b>Solde d'exécution SI de l'exercice</b>	<b>- 209 507,75</b>
001 (Budget 2021)	- 67 960,32 €
<b>Solde d'exécution cumulé SI (2)</b>	<b>- 277 468,07 €</b>
<b>Déficit de financement SI (1+2)</b>	<b>- 408 079,25 €</b>
Dépenses de fonctionnement	620 099,27 €
Recettes de fonctionnement	717 641,53 €
Résultat de l'exercice Section Fonctionnement (3)	97 552,26 €
002 ( Budget 2021) (4)	392 529,72 €
<b>RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER (3+4)</b>	<b>490 081,98 €</b>

Couverture du besoin de financement de la SI :	408 079,25 €
Report au 001 - Budget 2022 :	- 277 468,07 €
Report au 002 - Budget 2022 :	82 002,73 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation de résultats tel que présenté ci-dessus

Faux la Montagne, le 28 avril 2022,

La Maire

C.MOULIN

